FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 9770 **du 17/07/2026**

L'enseignement de type 5 : Assurer la continuité scolaire des élèves malades, hospitalisés ou convalescents

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 6853

Type de circulaire[1]	**Circulaire informative**	**Validité**	À partir du 01/07/2026
Documents à renvoyer	Non		
Résumé	Cadre sur l'enseignement de type 5 pour un soutien aux élèves relevant de l'enseignement de type 5		
Mots-clés	Enseignement de type 5		

Établissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	**Wallonie-Bruxelles Enseignement** **Ens. officiel subventionné**	**Ens. libre subventionné** Libre confessionnel Libre non confessionnel
Unités d'enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé Secondaire artistique à horaire réduit	Centres PMS Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé

Signataire(s)

Madame la Ministre Valérie GLATIGNY

Personne(s) de contact concernant la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire - Service de l'Enseignement Spécialisé	enseignement_specialise@cfwb.be

[1] Il existe actuellement quatre types de circulaire : la circulaire urgente (rouge), la circulaire de rentrée (bleu), la circulaire d'instruction (vert) et la circulaire informative (gris).

Enseignement

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale de l'enseignement obligatoire

L'enseignement de type 5 : Assurer la continuité scolaire des élèves malades, hospitalisés ou convalescents

Année scolaire 2026-2027 et suivantes

Mot d'introduction

Madame, Monsieur,

L'enseignement de type 5 occupe, au sein de notre système éducatif, une place à la fois singulière et essentielle. Il constitue un maillon indispensable pour garantir à chaque élève confronté à la maladie, à une hospitalisation ou à une convalescence prolongée, la continuité de son parcours scolaire et la préservation de son statut d'apprenant.

À une époque où les trajectoires de soins évoluent, où des jeunes alternent entre l'hôpital, le domicile et divers lieux thérapeutiques, il est de notre responsabilité collective d'adapter nos pratiques et de proposer un accompagnement éducatif souple, humain et cohérent. L'enseignement de type 5 répond précisément à ce besoin : il assure un lien concret entre les impératifs médicaux et les exigences scolaires, en tenant compte des capacités physiques, psychologiques et émotionnelles de chaque jeune.

Les équipes pédagogiques engagées dans ce type d'enseignement développent des pratiques exigeantes et profondément humaines. Leur expertise contribue non seulement à soutenir les apprentissages, mais aussi à restaurer la confiance, à maintenir les repères et à offrir aux élèves malades un espace structurant qui participe à leur mieux-être.

Ce travail ne peut porter pleinement ses fruits que s'il s'inscrit dans une collaboration étroite avec l'école d'origine, les familles, les CPMS et les équipes médicales.

C'est pourquoi je souhaite réaffirmer avec force l'importance du partenariat entre tous les acteurs éducatifs et l'obligation, pour chaque établissement d'origine, d'assurer un suivi scolaire rigoureux et respectueux, en ce compris la mise en place d'aménagements raisonnables et leur implication dans les processus d'évaluation et de certification.

Dans le cadre des politiques menées pour prévenir et réduire le décrochage scolaire, l'enseignement de type 5 joue un rôle clé. Il constitue un levier majeur pour éviter l'isolement des jeunes confrontés à des difficultés de santé, et il contribue à sécuriser leur retour dans leur établissement d'origine ou, lorsque c'est plus adapté, dans un autre dispositif de scolarisation.

La présente circulaire reflète cette ambition : offrir aux équipes un cadre clair, actualisé et opérationnel afin de garantir la qualité, la cohérence et l'équité du soutien apporté à chaque élève concerné. Elle est le fruit d'un travail attentif, mené en concertation avec l'Association des Pédagogues Hospitaliers, les directions d'école et les acteurs de terrain que je remercie pour leur engagement constant.

Je vous invite à en prendre connaissance avec la plus grande attention et à en assurer une mise en œuvre rigoureuse, au service du droit fondamental de chaque jeune à apprendre, grandir et se projeter dans l'avenir, quelles que soient les circonstances auxquelles il est confronté.

Valérie Glatigny

Ministre de l'Éducation et
de l'Enseignement pour Adultes

Document réalisé en collaboration avec :

A.P.H.

Association des Pédagogues Hospitaliers
de la Communauté française de Belgique

Table des matières

Mot d'introduction 1
Table des matières 3
Abréviations et acronymes 4
Personnes à contacter 5
1. L'enseignement de type 5 en quelques mots 6
1.1. Présentation 6
1.2. Pourquoi un enseignement de type 5 ? 6
1.3. Organisation du suivi scolaire mis en place 7
1.4. Quelques concepts clés pour mieux appréhender l'enseignement de type 5 8
1.5. En guise de conclusion 8
2. Concrètement, comment procéder ? 9
Un élève de votre classe est absent depuis plusieurs jours 9
PREMIERE ETAPE : LE QUESTIONNEMENT 9
DEUXIEME ETAPE : LA PRISE DE DECISION 9
3. Répertoire des écoles assurant un enseignement en hôpital (et/ou au domicile) 11
4. Répertoire des centres PMS qui s'occupent des écoles d'enseignement de type 5 21
5. Associations partenaires 23
6. Services de l'Administration de l'Enseignement Spécialisé et Ministère en charge de l'Enseignement obligatoire 25
7. Quelques références « légales » 26
8. Charte européenne pour le droit à l'enseignement des enfants et adolescents à l'hôpital et à domicile * 27
9. Suggestions bibliographiques 28
10. Quelques sites utiles 28

Abréviations et acronymes

Acronyme / abréviation	Signification
AR	Aménagement raisonnable
PIA	Plan individuel d'apprentissage
SSAS	Structure Scolaire d'Aide à la Socialisation ou à la resocialisation
CPMS	Centre Psycho-Médico-Social
EAD	E-Learning/Enseignement à Distance

Personnes à contacter

Identité	Coordonnées
Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire Service de l'Enseignement Spécialisé	enseignement_specialise@cfwb.be

1. L'enseignement de type 5 en quelques mots

1.1. Présentation

L'enseignement de type 5 est destiné aux élèves qui, atteints d'une affection corporelle et/ou souffrant d'un trouble psychique ou psychiatrique, sont pris en charge sur le plan de leur santé par une clinique, un hôpital ou une institution médico-sociale reconnue par les pouvoirs publics.
Ce type d'enseignement peut être dispensé quel que soit le lieu où séjourne l'élève durant sa maladie ou sa convalescence, parfois à domicile (suivant la région) ou dans une Structure Scolaire d'Aide à la Socialisation ou à la resocialisation (SSAS) ou dans un centre scolaire de jour. Il est en outre organisé en étroite collaboration avec l'école d'enseignement ordinaire ou d'enseignement spécialisé dans laquelle est inscrit l'élève selon le principe de la double inscription. L'enseignement de type 5 est non certificatif, seule l'école d'origine peut délivrer les certificats, diplômes ou attestations.

Orientation : le certificat médical et sa durée, signé par un médecin spécialiste d'un centre habilité, indique les dates d'entrée et de sortie de l'enseignement spécialisé de type 5.

1.2. Pourquoi un enseignement de type 5 ?

Raison pédagogique :

Trop de parents - ou d'enseignants - se trouvent démunis face à l'interruption du processus scolaire provoquée par la maladie physique ou mentale ou l'accident d'un jeune. Une action concertée entre l'école d'origine (c'est-à-dire l'établissement dans lequel le jeune est régulièrement inscrit), l'école d'enseignement de type 5 (la structure d'enseignement qui se charge d'organiser la scolarité durant l'hospitalisation ou la convalescence) et les parents apporte une réponse adaptée qui prend en considération les capacités physiques, intellectuelles et psychologiques du jeune et garantit une continuité satisfaisante des études malgré la maladie ou l'hospitalisation.

L'enseignement de type 5 devient, pour le jeune, un moyen de développement particulier par lequel il peut expérimenter des domaines d'apprentissages originaux qui ne limitent pas l'action éducative des enseignants à une démarche pédagogique de "remise à niveau scolaire de l'élève". C'est l'occasion pour le jeune malade de se valoriser par l'acquisition de nouvelles compétences dans des domaines tels que le multimédia, de s'ouvrir toujours plus à la dimension européenne ; c'est une occasion d'apprendre autre chose et aussi d'apprendre autrement. C'est l'opportunité de rencontres et d'échanges et de se confronter au regard des autres au sein de groupes très hétérogènes.

Raison psychosociale :

Au-delà de l'avantage de résorber le hiatus scolaire consécutif à une hospitalisation ou à une convalescence, l'intérêt d'une prise en charge scolaire spécialisée réside dans la possibilité offerte au jeune malade, convalescent, accidenté ou de manière globale à l'arrêt scolaire pour raison de santé au sens large de tirer profit d'une activité intellectuelle qui le détourne de ses soucis de santé et des astreintes associées aux mesures thérapeutiques qui lui sont prescrites. L'enfant ou l'adolescent a le moyen de retrouver des repères en disposant d'une structure familière qui diminue l'angoisse et les troubles émotionnels qui résultent de son problème de santé et qui met fin à un isolement corollaire de toute hospitalisation ou convalescence.

Quels qu'en soient les motifs, qu'il s'agisse d'appliquer des traitements médicaux, d'effectuer des examens ou que la cause de l'isolement temporaire relève de consignes prophylactiques, une telle modification du cadre de vie s'accompagne à des degrés divers de troubles émotifs et d'angoisse. L'action éducative poursuivie par les écoles d'enseignement de type 5 vise à rendre chaque jeune le plus autonome possible eu égard à ses problèmes de santé.

Depuis quelques années, les écoles d'enseignement de type 5 sont plus largement sollicitées pour accueillir des jeunes « à l'arrêt scolaire complet » pour des motifs d'ordre psychique. Couverts par un certificat médical, ces élèves sont donc considérés comme en *absence régulière* et au fil des semaines,

au fil des mois, au fil des années parfois, certains jeunes sortent ainsi du système scolaire, Pour bon nombre, un travail de « re narcissisation » et de remise en **projet d'apprentissage**, est indispensable avant de reprendre à proprement parler les contenus académiques. Même s'ils ne retournent ensuite pas tous dans leur école d'origine, il importe de maintenir le lien et de viser une réinsertion dans un « système de formation ».

1.3. Organisation du suivi scolaire mis en place

a. L'hospitalisation est de courte durée (quelques jours)

L'action pédagogique s'oriente vers des tâches de remédiation ponctuelle, de raisonnement ou de travaux de recherche selon les besoins éducatifs et l'état de santé du jeune.

b. L'hospitalisation ou la convalescence dure longtemps (plusieurs semaines, voire plusieurs mois)

Presque tous les enfants et les jeunes dont l'état le permet se montrent « demandeurs d'école » après quelque temps de privation scolaire. La scolarisation prend une autre tournure et exige une coopération régulière entre l'école d'enseignement de type 5 et l'école d'origine afin que les matières enseignées et à étudier soient bien suivies et que la réintégration de l'élève dans son école d'origine s'effectue dans de bonnes conditions. Pour ces élèves, un plan individuel d'apprentissage (PIA[1]) sera élaboré en concertation avec les différents acteurs (le jeune, ses parents, les enseignants, l'école d'origine, le centre PMS), précisant notamment les objectifs à court et moyen termes, les aménagements et aides complémentaires nécessaires, les modalités de collaboration…

Une étroite collaboration avec les enseignants de l'école d'origine est indispensable **dès l'entrée du jeune** dans l'enseignement de type 5 . Ce temps d'échange permettra :

- d'expliquer à l'école d'origine le fonctionnement de l'implantation de type 5 ;
- de présenter ses modalités de collaboration avec l'équipe thérapeutique ;
- de définir les modalités de suivi.

Ce dernier diffère fortement selon, notamment, la durée et la raison des hospitalisations.

Concrètement :

- l'école d'origine se charge de transmettre la programmation des matières et tous les travaux qui s'y rattachent ; l'enseignant de l'école d'enseignement de type 5 peut évidemment adapter le travail scolaire ou le modifier en fonction de l'état physique et/ou psychologique de l'élève ;
- l'école d'origine transmet la programmation des matières et les compétences à atteindre et laisse à l'école d'enseignement de type 5 le soin d'établir la progression des travaux en fonction de la disponibilité physique et/ou psychique du jeune.

NB : Cela n'empêche pas les écoles d'enseignement de type 5 de répondre aux demandes spécifiques et individuelles de l'élève.

Le cas échéant, les partenaires préciseront notamment dans le PIA :

- les modalités pour les évaluations (bilans ou examens) et autant que possible, les cours (ou les chapitres) qui feront l'objet de l'évaluation de fin d'année ;
- les modalités pour la participation de l'équipe d'enseignement de type 5 aux conseils de classe, aux réunions avec le centre P.M.S., etc.

Dans tous les cas, il importe de consigner le travail réalisé dans un seul dossier qui suit l'élève (hôpital, domicile, centre de rééducation, école). Dans les situations qui le nécessitent, l'équipe d'enseignement de type 5 devrait pouvoir assurer un accompagnement du jeune et de l'enseignant d'origine pour aider à la réintégration harmonieuse de l'élève.

Si l'élève retourne dans une école d'enseignement ordinaire, on pourra, si nécessaire mettre en place un protocole AR pour faciliter son retour en collaboration avec le pôle territorial et/ou le centre PMS et éventuellement le responsable AR de l'école d'origine.

[1] Le PIA sera bien entendu revu et complété au fur et à mesure de la prise en charge

Si l'élève retourne dans une école d'enseignement spécialisé, le PIA, complété par l'équipe d'enseignement de type 5, sera transmis afin d'optimiser les conditions de retour.

1.4. Quelques concepts clés pour mieux appréhender l'enseignement de type 5

L'enseignement de type 5 se caractérise par une action pédagogique adaptée aux capacités du jeune pour maintenir la continuité scolaire.
Il s'agit d'une école à part entière mais différente quant à son fonctionnement et aux objectifs poursuivis.

L'enseignement de type 5 est destiné aux élèves qui, atteints d'une affection corporelle et/ou souffrant d'un trouble psychique ou psychiatrique, sont pris en charge sur le plan de leur santé par une clinique, un hôpital ou par une institution médico-sociale reconnue par les Pouvoirs publics.
Ce type d'enseignement peut être dispensé quel que soit le lieu où séjourne l'élève durant sa maladie ou sa convalescence (décret du 30/03/2004).
Il nécessite une coopération active entre le jeune, sa famille, l'école d'origine, celle en hôpital et le monde médical.
Il se définit par un travail en interdisciplinarité pour une meilleure cohérence des interventions. La prise en charge scolaire peut fonctionner en « inter réseaux ».

1.5. En guise de conclusion

- L'enseignement de type 5, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie Bruxelles, est une structure éducative à part entière.
- Le Code de l'enseignement affirme la responsabilité des écoles d'origine quant au suivi scolaire de tout jeune inscrit dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce compris durant les périodes d'absence.
- Les élèves des écoles d'enseignement de type 5 demeurent administrativement rattachés à leur école d'origine, ils bénéficient donc d'une "double inscription scolaire" durant le temps de leur arrêt pour raison de santé.
- Le rôle des enseignants de type 5 consiste à garantir l'instruction à laquelle le jeune malade a droit, en collaboration avec l'équipe de l'école d'origine, en tenant compte de son état de santé mentale et physique. Les écoles d'enseignement de type 5 rendent ainsi au jeune malade son «statut d'élève ».
- Dans la pratique, si les écoles d'enseignement de type 5 peuvent se charger d'enseigner les matières et de faire passer les épreuves (interrogations, tests, examens, etc.), la certification reste toujours sous la responsabilité de l'école d'origine (décret du 3 mars 2004).

2. Concrètement, comment procéder ?

Attendu que de nombreux enseignants ne sont pas encore très familiarisés avec le fonctionnement des écoles en hôpital, le tableau ci-après décrit une « démarche type » afin d'établir une collaboration entre les écoles d'origine et les écoles en hôpital. Même s'il n'y est pas fait mention dans ce schéma, il est évident que l'avis du jeune doit être pris en considération, en particulier en ce qui concerne les informations qui seront communiquées à propos de la raison de son absence.

Un élève de votre classe est absent depuis plusieurs jours

PREMIERE ETAPE : LE QUESTIONNEMENT

Questions à se poser avant une prise de décision

- Quelle est la cause de l'absence ?
- Quelle sera la durée de l'absence ?
- Comment l'école d'origine (c'est-à-dire mon école) peut-elle gérer la situation ?
- Que puis-je faire ?
- Est-ce que l'absence de l'élève nécessite une prise en charge spécifique ?

DEUXIEME ETAPE : LA PRISE DE DECISION

Si une raison médicale est confirmée :

- L'élève est-il à son domicile ?
- L'élève est-il hospitalisé ou dans un lieu de convalescence ?
- Si oui, sait-on où ?
- Connait-on la durée probable de l'absence ?

Lorsqu'un élève ne bénéficie pas d'un suivi d'une école d'enseignement de type 5, l'école d'origine doit prendre contact avec les parents afin d'assurer la continuité de la scolarité de l'élève. En collaboration avec le centre PMS et/ou le pôle territorial, elle est chargée de proposer aux parents d'autres solutions notamment en prenant contact avec les partenaires repris au chapitre 5.

Lorsqu'un élève bénéficie du suivi d'une école d'enseignement de type 5, c'est cette dernière qui prendra contact avec la famille et l'école d'origine pour établir les modalités du *continuum* pédagogique. Dès que possible (selon la problématique médicale, la durée de l'absence prévue …) les partenaires identifient les personnes de contact susceptibles d'intervenir durant cette période jusqu'au retour (complet)[2] à l'école. Ces personnes, de l'école d'origine, de l'école d'enseignement de type 5 et si distinctes, celles assurant le suivi à domicile, les centres PMS et les parents, rédigeront le PIA du jeune concerné (PIA qui sera régulièrement ajusté).

Pour faciliter la transmission des informations et des documents, il est souhaitable d'organiser, dans chaque établissement scolaire, un « point santé » et de désigner une personne ressource qui puisse centraliser les informations autour de tout ce qui touche à « l'éducation à la santé » - où l'on pourrait aussi trouver les procédures définies pour chaque jeune à besoins spécifiques de l'établissement.
On y ferait ainsi par exemple aussi transiter les notes de cours pour les jeunes malades durant leurs périodes d'hospitalisation ou de convalescence.

Quoi qu'il en soit, il est important d'insister sur la responsabilité des écoles d'origine quant à la transmission des contenus ou des notes de cours (pas seulement des titres de leçons) des enseignants. On confie parfois cette tâche aux copains de classe qui ne la mènent pas toujours à bien (envois irréguliers, incomplets, notes de cours des élèves comportant des erreurs ...). Les écoles d'enseignement de type 5 portent la responsabilité d'adapter le programme et la méthodologie pour tenter d'atteindre les objectifs fixés de concert entre toutes les parties concernées.
Par ailleurs, on ne peut qu'insister sur l'importance de consigner par écrit (dans le PIA) les matières sur lesquelles portera l'évaluation de fin d'année éventuelle et les dates des conseils de classe afin qu'un représentant de l'école d'enseignement de type 5 puisse éclairer l'équipe de l'école d'origine qui reste responsable de la certification.

[2] Il est intéressant de noter que les jeunes ayant fréquenté l'enseignement de type 5 depuis le 15 octobre de l'année précédente (c/f décret du 03/03/2004) peuvent également bénéficier d'un projet d'intégration pour leur permettre de reprendre pied « en douceur ›› dans leur école.

3. Répertoire des écoles assurant un enseignement en hôpital (et/ou au domicile)

Nous vous invitons à consulter le site Internet des établissements où de précieuses informations relatives à leur offre pédagogique vous sont communiquées.

A. Bruxelles et Province du Brabant wallon

1. Hôpital Saint-Pierre

Centre Pédagogique Jules Anspach : implantation « Ecole Robert Dubois »

Enseignement fondamental

Rue Haute, 322 (bâtiment Vésale 9e étage) - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/535 43 67

https://instructionpublique.bruxelles.be/fr/etablissement/centre-pedagogique-jules-anspach

Siège social du C.P. Jules Anspach (types 1, 3, 5 et 8) : Rue du Vautour, 68 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/508 11 01 ou 02/508 11 02 - cp.anspach@brucity.education

---

2. ECOLE ROBERT DUBOIS

C.S. Robert Dubois (maternel et primaire) et Robert Dubois Secondaire
Siège social commun pour le fondamental et le secondaire : Avenue J.J. Crocq, 17 - 1020 Bruxelles - Tél.: 02/477 31 62
ecole.r.dubois@brucity.education
https://instructionpublique.bruxelles.be/fr/etablissement/ecole-robert-dubois

2. a) Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola (H.U.B.)

Enseignement fondamental et secondaire
Avenue J.J. Crocq, 17 - 1020 Bruxelles

Tél. : 02/477 31 62 - ecole.r.dubois@brucity.education

2. b) « Les Ados de Robert Dubois » (en partenariat avec la consultation pédopsychiatrique de l'HUDERF)

Enseignement secondaire : ados en situation de refus scolaire anxieux

Rue Stevens Delannoy, 28 - 1020 Bruxelles

Tél. : 02/474 11 52 (coordinatrice)

Pour les demandes de préadmission : 02/477 31 80

2. c) L'Unité de Jour pour Jeunes Enfants (Maternelle Thérapeutique)

Enseignement maternel

Avenue du Panthéon, 41 - 1081 Bruxelles (maternel)

Tél : 02/414 80 37

2. d) Hôpital Erasme (H.U.B.) et Erasme Medical Center

Enseignement fondamental et secondaire

Route de Lennik, 808 - 1070 Bruxelles

Tél : 02/555 68 69 - ecole.robert.dubois@ulb.ac.be

2. e) C.H. Le Domaine

Enseignement secondaire

Rue Jean Lanneau, 39 - 1420 Braine-l'Alleud

Tél : 02/386 09 56

2. f) Centre Ados (L'Equipe ASBL) : ateliers pédagogiques de « La Porte Bleue »

Enseignement secondaire

Rue de Veeweyde, 47 - 1070 Bruxelles

Tél : 02/526 16 40

2. g) Centre Hospitalier Jean Titeca – Unités Karibu et Kallim

Enseignement secondaire

Rue de la Luzerne, 11 - 1030 Bruxelles

Tél : 02/735 01 60

---

3. Centre Hospitalier Iris Sud (Etterbeek-Ixelles)

Rue Jean Paquot, 63 - 1050 Bruxelles (fondamental)

Tél. : 02/641 47 52

Ecole dans l'hôpital : Les Carrefours

Implantation de l'école communale d'enseignement spécialisé **« Les Carrefours »** Rue Fétis, 29 - 1040 Etterbeek

Tél.: 02/647.25.58

---

4. L'ÉCOLE ESCALE

Siège social de L'Ecole Escale fondamentale 1 + L'Ecole Escale fondamentale 2 + L'Ecole Escale secondaire 1 : Allée de Clerlande, 6 - 1340 Ottignies L-L-N

Siège social de L'Ecole Escale secondaire 2 : Dieweg, 69a - 1180 Uccle

www.ecole-escale.be

4. a) Centre Hospitalier Neurologique William Lennox

Allée de Clerlande, 6 - 1340 Ottignies L-L-N

Tél. : 010/43 02 97

L'ÉCOLE ESCALE Fondamentale 1 + Secondaire 1

4. b) Clinique Saint-Pierre (classe en pédiatrie)

Avenue Reine Fabiola, 9 - 1340 Ottignies L-L-N

Tél. : 010/43 77 20

L'ÉCOLE ESCALE Fond 2 + Sec 1

Ce site compte également une Classe au Ponceau (centre de jour pédopsychiatrique)

Avenue reine Fabiola, 15 – 1340 Ottignies LLN
Tél. : 010/43 76 78
L'ÉCOLE ESCALE Sec 1
Ce site compte également une Classe SASS (pour adolescents) : le « SSAS'o »
Tél. : 0471/17 11 70
L'ÉCOLE ESCALE Sec 2

4. c) Cliniques Universitaires Saint-Luc
Avenue Hippocrate, 10 bte 8510 - 1200 Bruxelles
Tél. : 02/764 85 10
L'ÉCOLE ESCALE Fond 2 + Sec 2
Ce site compte également une classe au « Kapp » : hôpital de jour pédopsychiatrique
Tél. : 02/764 24 80 **L'ÉCOLE ESCALE Fond 2**
Ce site compte également une classe du niveau fondamental à « L'Entre 2 »
Tél. : 02/762 50 95 **L'ÉCOLE ESCALE Fond 2**
Ce site compte également une classe du niveau fondamental au « Roseau »
Tél : 02/764 20 51 (principalement pour jeunes patients en situation pré et post opératoire)

4. d1) « Parhélie » : Centre Psychiatrique pour **enfants & adolescents**
Avenue J. Pastur, 45 - 1180 Bruxelles
Tél. : 02/373 82 10
L'ÉCOLE ESCALE Fond 1 + secondaire 2 (forme 1)

4. d2) « Parhélie » : Centre Psychiatrique de jour pour **enfants**
Avenue de Broqueville, 147 - 1200 Bruxelles
Tél. : 02/761 70 70
L'ÉCOLE ESCALE Fond 1

4. e) Centre de Jour « Grandir »
Rue de la Limite, 116 - 1210 Bruxelles
Tél. : 02/218 20 42
L'ÉCOLE ESCALE Fond 1

4. f) Clinique St-Jean - « Espace Domino »
Boulevard du Jardin Botanique, 32 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/221 91 11 – 02/891 09 20
L'ÉCOLE ESCALE Fond 1

4. g1) « L'Entreliens »
Avenue K. Adenauer, 4 - 1200 Bruxelles
Tél. : 02/770 50 41 –
L'ÉCOLE ESCALE Sec 2

4. g2) « L'Entre 2 »
Avenue K. Adenauer, 4 - 1200 Bruxelles
Tél. : 02/762 50 95

L'ÉCOLE ESCALE Sec 2

4. h) Centre Thérapeutique pour Adolescents (CThA)
Place Carnoy, 16 - 1200 Bruxelles
Tél. : 02/764 20 12
L'ÉCOLE ESCALE Sec 2

4. i) Clinique « AREA+ »
Dieweg, 1180 Bruxelles
Tél. : 02/431 77 00
L'ÉCOLE ESCALE Sec 2

4. j) Clinique « La Ramée » (« Lycée Thérapeutique »)
Avenue de La Ramée, 20 - 1180 Bruxelles
Tél. : 02/344 18 94
L'ÉCOLE ESCALE Sec 2

4. k) « Psysalide/L'Adossée » - Clinique du Beau Vallon
Rue de Bricgniot, 205 - 5002 Saint-Servais
Tél. : 081/ 72 14 30
L'ÉCOLE ESCALE Fond 2 + Sec 1
Ce site compte également une Classe SASS (pour adolescents) : Par'agraphe

4. l) « Athanor » - Centre Neuropsychiatrique Saint-Martin à Dave
Rue Saint-Hubert, 84 - 5100 Dave
Tél. : 081/32 12 00
L'ÉCOLE ESCALE Sec 1

4. m) « Antenne 110 »
Drève des Magnolias, 7 - 1332 Genval
Tél. : 02 654 18 18 (N° général)
L'ÉCOLE ESCALE Fond 2

4. n) « L'Épisode » - Hôpital de Tubize
Rue de Scandiano, 8 - 1480 Tubize
Tél : 02/391 01 63 - 02/ 391 01 74
L'Ecole Escale Sec 1

---

5. Les Clairs Vallons
Rue de Mont Saint Guibert, 24 - 1340 Ottignies L-L-N (fondamental + secondaire)
Tél. : 010/48 02 15 direction.ecole@clairsvallons.be
www.clairsvallons.com/ecole/

---

6. Hôpital pédopsychiatrique « La Petite Maison »

6. a) Ecole « LES CHARDONS »

Rue des Acacias, 4 - 1450 Chastre (fondamental)

Tél. : 010/65 69 47 - direction@ecoleleschardons.be

http://www.acis-group.org/institutions/483/accueil.php

6. b) Ecole Jean Bosco

Venelle des Sorbiers,1 - 1450 Chastre (secondaire)

Tél. : 010/65 45 65 - jeanbosco.chastre@acis-asbl.be

https://www.acis-asbl.be/etablissements/enseignement-specialise/ecole-secondaire-jean-bosco-chastre/

---

7. Hôpital de Braine-l'Alleud

Siège administratif c/f École de la Maison Familiale
Tél. : 02/384 98 14 - robineleonore@ecoledelamaisonfamiliale.be

Ecole « RENE VAN GEFFEL » (fondamental)

Rue Wayez, 35 - 1420 Braine-l'Alleud

Tél. : 02/434 78 39 - Gwilhem.ceulemans@ecoledelamaisonfamiliale.be

Association «l'Ecole à l'hôpital et à domicile» pour le secondaire

B. Hainaut.

8. Centre Régional Psychiatrique « Les Marronniers »

Les différentes unités pour adolescents

Ecole « Le Ricochet » (secondaire)

Rue Despars, 94 - 7500 Tournai

Tél. : 069 / 880 670 www.les-colibris.be/implantations/ricochet/

Implantation de l'école d'enseignement secondaire spécialisé libre subventionné **"Les Colibris"**

Rue du Saulchoir, 56 – 7540 Kain

Tél. : 069 / 22 27 33 - saulchoir56.kain@sec.cfwb.be

9. Ecole « La Goélette » c° IMP Le Courtil (Notre Dame de la Sagesse)

Rue de la Frontière, 14 à 7730 Leers-Nord

Implantation de l'école fondamentale d'enseignement spécialisé libre **"La Goélette"**

Chemin Mitoyen 12B – 7730 Leers-Nord

Tél. : 056-48 30 50

---

10. L'Orée du Bois (fondamental)
Impasse de la Chapelle, 40 - 7021 Havré -
Tél. : 065/87 94 00 (01) – magali.lete@eduhainaut.be

10. a) "L'Orée du Bois" (CPESM) (fondamental)
Impasse de la Chapelle, 40 - 7021 Havré
Tél. : 065/87 94 00 (01)

10. b) Centre Inter-Universitaire Ambroise Paré (fondamental)
Boulevard Kennedy, 2 - 7000 Mons
Tél. : 065/41 34 02 –

10. c1) CHR Mons-Hainaut groupe hospitalier St-Luc (UCL) site de Saint-Joseph (fondamental)
Boulevard de Constantinople, 5 - 7000 Mons (pédiatrie « générale »)
Tél : 065/38 59 52

10. c2) Les Haubans (fondamental)
Bd de Constantinople, 5 – 7000 Mons (centre de jour pédopsychiatrique) Tél : 065/44 95 21

10. d) Centre Hospitalier EPICURA Hornu (fondamental)
Route de Mons, 63 - 7301 Hornu
Tél. : 065/71 33 95

10. e) Centre Hospitalier EPICURA Ath (fondamental)
Rue Maria Thomée, 1 - 7800 Ath
Tél. : 068/26 20 53

11. Centre Hospitalier Psychiatrique « Le Chêne aux Haies » (secondaire)
Ecole « La Croisée »
Chemin du Chêne aux Haies, 24 - 7000 Mons
Tél. : 065/41 86 28
Implantation de l'école secondaire **CPESM - IPES** de Ghlin
Rue du Temple, 2 - 7041 Ghlin
Tél. : 065/40 88 50 – isabelle.puggioni@eduhainaut.be

---

12. « ECOLE-CLINIQUE PROVINCIALE »
Rue de Lodelinsart, 157 - 6061 Montignies-sur Sambre (enseignement spécialisé de type 5a)
Tél. : 071/41 13 18 - julie.poupe@hainaut.be
rebecca.dhaeyer@hainaut.be (fondam.) 071/28 61 39
anne.severin@hainaut.be (sec) 071/28 61 38

12. a) Centre Hospitalier Universitaire de Charleroi (fondamental et secondaire)

Chaussée de Bruxelles, 140 - 6042 Lodelinsart

Tél. (fondamental) : 071/92 13 33 - Tél. (secondaire) : 071/92 13 34

Ecole dans l'hôpital

12. b) C.H.U. André VESALE

Route de Gozée, 706 – 6110 Montigny-le-Tilleul (fondamental)

Tél. : 071/92 15 76

12. c) CHU Vincent Van Gogh (secondaire)

Rue de l'hôpital, 55 - 6030 Marchienne-au-Pont

Tél. : 071/92 05 79

12. d) Les Peupliers (fondamental)

Rue des Lorrains, 63 - 6020 Châtelet

Tél. : 071/38 57 31

13. L'école L'Univers du petit Prince

Rue de Nalinnes, 632 – 6001 CHARLEROI

Tél. : 0476/01 22 14

Centre de soins Le Bois Marcelle ASBL (fondamental)

Rue de Nalinnes, 630 - 6001 Marcinelle

Tél. : 071/14 41 69 – direction@ecole-boismarcelle.be

14. L'école à l'hôpital du Grand Hôpital de Charleroi (fondamental)

Grand 'Rue, 3 – 6000 Charleroi

Tel : 071/10 26 48 – direction@ecole-boismarcelle.be

Implantation de « l'école du Bois Marcelle »

Rue de Nalinnes, 630 – 6001 Marcinelle 071/47 46 01

---

15. « Le Piolet » (fondamental)

Rue de la Franco-Belge, 55 - 7100 La Louvière

Tél. : 064/26 46 53

15. a) « L'AMARELLE » - Hôpital de Jolimont (fondamental)

Rue Ferrer, 159 - 7100 Haine-Saint-Paul Tél. : 064/23 37 19

15. b) « LA CORALINE » Hôpital Tivoli (fondamental)

Avenue Max Buset, 34 - 7100 La Louvière

Tél. : 064/27 63 19

15. c) Centre psychothérapeutique de jour Charles-Albert FRERE (fondamental) Route de Nalinnes, 650 - 6001 – Marcinelle
Tél. : 071/10 82

16. Type 5 à l'hôpital à domicile et SSAS (secondaire)
Implantation de l'**IMCE (Institut des Métiers de la Construction et de l'environnement)**
Rue de Maubeuge, 170 - 6560 Erquelinnes
Tél. : 071/55 59 65 - imce-erquelinnes@acis-group.org

C. Province de Namur.

17. UCL Namur (implantation de Dinant)
Rue Saint Jacques, 501 - 5500 Dinant (fondamental)
Tél. : 082/61 43 08 - Correspond : via Service social Rue Dr Therasse,1 à 5530 Mont Godinne
NB : pour le secondaire via l'asbl **« L'Ecole à l'hôpital et à domicile »**
Ecole dans l'hôpital : implantation de l'**Institut Saint-Vincent**
Rue Colonel Tachet des Combes, 15 - 5530 Yvoir
Tél. : 082/61 43 08 - direction@isvy.be

17. a) Centre Hospitalier Régional de Namur
Avenue Albert Ier, 185 (2e étage) - 5000 Namur (fondamental)
Tél. : 081/33 16 30 - direction.primaire@imdjambes.com
Ecole **Trait d'Union** : implantation de l'école d'ens. Spécialisé **Institut Mariette DELAHAUT**
Rue de Sedent, 28 - 5100 Jambes
Tél. : 081/33 16 30
direction.primaire@imdjambes.com directionsecondaire@imdjambes.com

17. b) Les Goélands
Rue Haute, 46 – 5190 Spy – (fondamental et secondaire)
Tél. : 071/78 79 04 - d.gerard@lesgoelands.be
Implantation de l'école d'enseignement spécialisé **Institut Mariette DELAHAUT**
Rue de Sedent, 28 - 5100 Jambes
Tél. (fondamental) : 081/33 16 30 - Tél. (secondaire) 081/33 16 31 -
direction.primaire@imdjambes.com

D. Province de Luxembourg.

18 : Ecole du Val d'Aisne Siège social et bâtiment principal
Briscol,12 - 6997 Erezée - 086/34 94 83 ecoleduvaldaisne@enseignement.luxembourg.be

18. a) Institut neuro-psychiatrique La Clairière

« Le Phoenix » (+ classe SSAS)

Route des Ardoisières, 100 - 6880 Bertrix

m.martin@enseignement.luxembourg.be

Tél. : 063/55 67 35

18. b) Ecole « break »

Montleban, 29 - 6674 Gouvy

Implantation de **Ecole du Val d'Aisne**

Briscol,12 - 6997 Erezée

Tél. : 086/34 94 83) - epsi.val@busmail.net

19. Ecole Fondamentale d'Enseignement spécialisé de la Communauté française « Croix-Blanche » - Implantation de Libramont

Avenue de Houffalize, 35 6800 Libramont Chevigny

Organisation du type 5 au niveau fondamental et secondaire dans le service pédiatrique du Centre Hospitalier Centre Ardenne et au niveau secondaire en collaboration avec le Centre Eclore

Personne de contact : Bernard Leyder

Mail : direction@croix-blanche.net

N° de téléphone : 061/212969 ou 0492/113734

E. Province de Liège.

20. Centre Hospitalier Régional Hutois

Rue des Trois Ponts, 2 - 4500 Huy (fondamental)

Tél. : 085/27 27 43 - ecole.pediatrie@chh.be

Ecole dans l'hôpital : implantation de l'école **« Château Vert »**

Chemin de Perwez,16 - 4500 Ben-Ahin

Tél. : 085/61 26 70 - ec001783@adm.cfwb.be

---

21. École en couleurs MontLégia type 5

57, Rue Jean d'Outremeuse

4020 Liège

0499/90 02 61 04/342 38 78

diretion@ecolerb.com

---

22. « ECOLE Léopold MOTTET 1 » (fondamental + secondaire)

Place Ste Walburge, 1 – 4000 Liège

Tél. : 04/227 79 13 - efc.mottet@ecl.be - http://www.lmottet.be

22. a) « La Manivelle » - Centre de Jour thérapeutique (fondamental)
Boulevard de La Constitution, 19 - 4020 Liège
Tél. : 04/227 79 13 - efc.mottet@ecl.be

22. b) « La Ferme du soleil » – Centre de jour thérapeutique (fondamental)
Chaussée Colonel Joset, 51 – 4630 Soumagne
Tél. : 04/227 79 13 - efc.mottet@ecl.be

22. c) « Les Machiroux » – Centre de jour (fondamental + secondaire)
Rue Kerstenne, 49 – 4430 ANS
Tél. : 04/227 79 13 - efc.mottet@ecl.be

22. d) « Polaris » – Centre de jour thérapeutique (secondaire)
Montagne Sainte-Walburge, 4b – 4000 Liège
Tél. : 04/227 79 13 - efc.mottet@ecl.be

22. e) « La Parenthèse » – Centre de jour thérapeutique (secondaire)
Rue de Pépinster, 78 – 4800 Ensival
Tél. : 04/227 79 13 - efc.mottet@ecl.be

22. f) Centre Hospitalier Psychiatrique – Petit Bourgogne (secondaire)
Rue Professeur Mahaim, 84 – 4000 Liège
Tél. : 04/227 79 13 - efc.mottet@ecl.be

22. g) SSAS Mottet (fondamental + secondaire)
Place Sainte-Walburge, 1– 4000 Liège
Tél. : 04/227 79 13 - efc.mottet@ecl.be

23. « ECOLE Léopold MOTTET 2 » (fondamental + secondaire)

23. a) Centre Hospitalier Régional La Citadelle (fondamental + secondaire)
Boulevard du 12e Ligne, 1 - 4000 Liège
Tél. : 04/258 41 70 - efc.mottet2@ecl.be

23. b) Centre Hospitalier Universitaire Notre Dame des Bruyères (fondamental + secondaire)
Rue de Gaillarmont, 600 - 4032 Chênée
Tél. : 04/258 41 70 - efc.mottet2@ecl.be

23. c) CHR Verviers (fondamental + secondaire)
Rue du Parc, 29 - 4800 Verviers
Tél. : 04/258 41 70 - efc.mottet2@ecl.be

23. d) CH Bois de l'Abbaye (Fondamental)
Rue Laplace, 40 – 4100 Seraing
Tél. : 04/258 41 70 - efc.mottet2@ecl.be

23. e) « ENSEIGNEMENT AU DOMICILE » (fondamental + secondaire)
Rue Sainte-Walburge, 195 – 4000 Liège
Tél. : 04/258 41 70 - efc.mottet2@ecl.be

4. Répertoire des centres PMS qui s'occupent des écoles d'enseignement de type 5

PMS- Libre	Ecole type 5
Centre PMS Libre de Nivelles, Rue François Lebon, 34 - 1400 Nivelles 067/21.44.22	• L'Ecole Escale secondaire 1. • L'Episode
Centre PMS Libre de Nivelles 2 (Braine- le Château) Place de Noucelles, 7 1440 Wauthier-Braine 02/366.40.02 brainelechateau@centrepms.be	• René Van Geffel (Maison familiale) - Chirec de Braine l'Alleud
Centre PMS Libre de Marche 2 Rue Erène 1 6900 Marche-en-famenne 084/32.06.80 pmslmarche2@aopl.be	• Ecole Break (implantation de l'école secondaire du Val D'Aisne à Briscol-Erezee) • Arborécole (implantation de l'école secondaire spécialisée de Clairval à Barvaux)
Centre PMS libre de St Hubert Rue de la fontaine 29 6870 Saint Hubert 061/61.423.63 cpms.sthubert@aopl.be	• Ecole secondaire La Clairière à Bertrix (implantation de l'école secondaire du Val d'Aisne)
Centre PMS libre d'Ottignies-Louvain-la-Neuve Rue de la Neuville 24 bte 001/002 1348 Louvain-la-Neuve 010/41.47.93 ottignies@centrepms.be	• Les Chardons • ESES Jean-Bosco
Centre PMS libre de Tournai Rue des Jésuites 29 7500 Tournai 069/22.03.73 tournais@pmslibreho.be	• La Goélette (implantation de l'Ancrier à Leers Nord) • Les Colibris-le Saulchoir (implantation de l'école le Ricochet)
Centre PMS Libre spécialisé de Namur Rue du Lombard 24 5000 Namur 081/22.90.90 pms-specialise@selina-asbl.be	• L'Ecole Escale au Beau Vallon (Psysalide/Adossée) • L'Ecole Escale au Cnp St Martin (Athanor)
Centre PMS Libre de Liège 1 Boulevard Laveleye 78 4020 Liège 04/254.24.14 directionlg1@pmstraversiere.be	• Robert Brasseur à Montlégia
Centre PMS libre d'Erquelinnes Rue des combattants 95 6560 Erquelinnes 071/55.66.56 info@pmserquelinnes.be	• CHU Tivoli (La Louvière) • CHU Helora (La Louvière) • GHDC Hôpital pédopsychiatrique de jour Charles Albert Frère
Centre PMS libre de Wavre 1 Rue Théophile Piat, 22 1300 Wavre 010/22.47.09 Wavre1@centrepms.be	• L'Ecole Escale : fondamental et secondaire - implantation allée de Clerlande 6 à Ottignies (CHNWL William Lennox) • Fondamental - implantation avenue de Mérode 127 à Rixensart (Les Godillots) • Secondaire - avenue Reine Fabiola 9 à Ottignies (St Pierre, ssas'o et Le Ponceau) • L'Ecole Escale fondamentale 2, avenue reine Fabiola 9 à Ottignies (Le Ponceau) • Escale fondamentale 2 - implantation avenue roi Albert 44 à Ottignies - Antenne 110

Centre PMS libre de Woluwe 2 Place de l'Alma 3/9 1200 Bruxelles 02/896.54.47 centre.woluwe2@pmswl.be	• L'Ecole Escale: • Parhélie Uccle (fond) • Parhélie de Broqueville • Grandir • La Petite Classe • Domino • Parhélie Uccle (sec) • La Ramée • Saint Luc (sec) • Aréa + • CThA • Entredeux & Entreliens • Saint Luc (fond)
CPMS- CPEONS	**Ecole type 5**
Centre PMS provincial de Wavre. Avenue Bohy 51 – 1300 Wavre. Tél. : 010 233 200. capsbw.wavre@brabantwallon.be	• Les Clairs Vallons Ottignies Lln
Centre PMS de la Province de Hainaut – Marcinelle Av. Marius Meurée 24, 6001 Charleroi cpmss.marcinelle@hainaut.be 071-43 32 83	• Ecole Clinique Provinciale Montignies-sur-Sambre
Centre PMS provincial de La Louvière Rue du Parc 87 7100 LA LOUVIERE. 064-22 26 71. cpms.lalouviere@hainaut.be	• École fondamentale spécialisée provinciale « L'Orée du Bois » • École provinciale d'enseignement secondaire spécialisé de Ghlin
Centres Psycho-Médico-Sociaux / Centre P.M.S. 4 rue Beeckman 27 4000 Liège cpms4@ecl.be +32 (0) 4 238 37 77	• Ecole Léopold Mottet
Ville de Bruxelles 5 (CPMS) Adresse : Boulevard E. Bockstael 122 1020 Bruxelles 02/548 05 30 sec.pms5@brucity.education	• Ecole Robert Dubois
CPMS – WBE	**Ecole type 5**
Centre PMS WBE pour l'enseignement spécialisé de JAMBES Rue de Géronsart, 160 – 5100 Jambes Tél : 081/33.16.10 Email direction : direction@cpmssjambes.be	• Enseignement spécialisé de la C.F. M Delahaut à Jambes • Implantation : Le Trait d'Union à Namur : C.H.R. Namur
Centre PMS WBE pour l'enseignement spécialisé de JAMBES Rue de Géronsart, 160 – 5100 Jambes Tél : 081/33.16.10 Email direction : direction@cpmssjambes.be	• Enseignement spécialisé de la C.F. M Delahaut – Implantation maternelle et primaire à Jambes • Implantation : Les Goélands à Jemeppe-sur-Sambre : Centre de psychiatrie infantile Les Goélands

Centre PMS WBE pour l'enseignement spécialisé de JAMBES Rue de Géronsart, 160 – 5100 Jambes Tél : 081/33.16.10 Email direction : direction@cpmssjambes.be	• Enseignement spécialisé de la C.F. M Delahaut – Implantation secondaire à Jambe • Implantation :CHU - UCL Namur
Centre PMS WBE pour l'enseignement spécialisé de MARLOIE Rue Mionvaux, 35 – 6900 Marloie Tél : 084/31.26.54 Email direction : cpmswbe.marloie@gmail.com	• Enseignement spécialisé de la C.F. « La Croix-Blanche » à Bastogne • Implantation : Le Centre Eclore - structure hospitalière de traitement au sein de l''hôpital Vivalia de Libramont
Centre PMS WBE pour l'enseignement spécialisé WAPI Route de Lessines, 27 – 7911 Frasnes-lez-Buissenal Tél : 069/86.73.53 Email direction : direction@cpmsswapi.be	• Ecole maternelle et primaire d'enseignement spécialisé de la C.F. de Tournai « les Co'Kain » à Kain • Implantation : Les Coquelicots -Unité d'hospitalisation en pédopsychiatrie aux « Marronniers » à Tournai

5. Associations partenaires

Cette liste non exhaustive comporte soit des associations qui s'occupent des élèves sous certificat (hospitalisés ou en convalescence) soit des associations qui peuvent accompagner les élèves lors du retour à l'école.

a. A.P.H. ou "Association des Pédagogues Hospitaliers de la Communauté française de Belgique"

Association des Pédagogues Hospitaliers

Le siège social (et adresse):
Rue du Calvaire 4 1300 Wavre

C'est en 1990 que les enseignants du « type 5 » (tous réseaux confondus) de la partie francophone du pays, par l'entremise des directeurs ou de leurs représentants, ont décidé de constituer un groupe de travail afin de coordonner leurs actions en vue d'élaborer un projet éducatif qui envisage l'école comme un « stimulant à la guérison ». En 1992, le groupe s'érige en A.S.B.L. inter-réseau : l' « Association des Pédagogues Hospitaliers de la Communauté française de Belgique » ou plus simplement l'« A.P.H. » dont les principales missions peuvent se définir de la façon suivante :

- Défendre le droit des jeunes malades, convalescents, accidentés et (ou non) hospitalisés (enfants et adolescents) à être soignés dans un environnement à leur mesure et à dimension humaine ;
- Promouvoir l'enseignement de « type 5 » afin d'obtenir un encadrement mieux adapté aux pathologies, aux déficiences, aux potentialités, de manière à satisfaire les besoins et les attentes de chacun (jeunes, parents, enseignants, équipes médicales et de soins, écoles d'origine).

Le conseil d'administration organise annuellement plusieurs réunions thématiques ouvertes à tous les membres de l'association permettant un partage de pratiques mais aussi de questions.

b. Association « L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile ».

Le siège social (et adresse):
Rue de la Cambre, 77
1150 Bruxelles
Tél.: 02/770 71 17 (le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h30)
0494/210.519 – 02/354.62.17
(le jeudi de 17h à 19 h)
Site : www.ehd.be
Courriel : info@ehd.be

L'asbl "L'Ecole à l'hôpital et à domicile" (E.H.D.) envoie des enseignants bénévoles à tout enfant ou adolescent malade, à l'hôpital ou à domicile.
Dans les hôpitaux où existe une école de type 5, les enseignants de l'asbl travaillent en complémentarité avec les enseignants de cette école hospitalière. Si l'hôpital ne dispose pas d'école de type 5, les professeurs de l'asbl donnent cours gratuitement aux enfants qui le souhaitent.
L'association envoie également partout en Belgique, des enseignants bénévoles au domicile des enfants malades ou convalescents.

c. E.A.D. ou « L'Enseignement à Distance ».

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Direction de l'Enseignement à Distance E-learning
Le siège social (et adresse) :
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 690 82 82
Fax : +32 (0)2 690 82 99
Courriel : ead@cfwb.be
Site Internet : www.elearning.cfwb.be

« L'Enseignement à Distance » de la Communauté française de Belgique offre la possibilité aux personnes hospitalisées pour une longue durée, qu'il s'agisse de jeunes élèves, d'étudiants ou d'adultes, de suivre une ou plusieurs formation(s) parmi un choix de plus de cent cinquante cours de niveaux différents (fondamental, secondaire et supérieur) dans un cadre individualisé.

« L'Enseignement à distance », c'est un peu comme une boîte à outils mise à disposition de chacun pour qu'il vienne y puiser ce dont il a besoin, qu'il soit amené à se former de manière régulière ou qu'il soit amené à interrompre momentanément sa formation pour des raisons de santé.

d. ClassContact

Le siège social (et adresse) :

ClassContact

C/O IBM – Local CX180
Avenue du Bourget, 42
1130 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 726 40 55

Courriel : contact@classcontact.be

Site Internet : www.classcontact.be

L'ASBL ClassContact installe gratuitement chez l'enfant malade et dans sa classe un dispositif numérique sur mesure, lui permettant de suivre les cours, en temps réel, depuis son domicile ou son lieu de soin.

Le dispositif permet également le maintien du lien avec les camarades de classe, réduisant les risques d'isolement et favorisant le retour à l'école lorsque c'est possible.

ClassContact accompagne les enfants de la maternelle à la fin des secondaires dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pensé pour s'adapter aux réalités de terrain et à ses utilisateurs, le système installé par ClassContact est adaptable et modulable, et s'intègre aussi bien dans un contexte scolaire qu'hospitalier.

6. Services de l'Administration de l'Enseignement Spécialisé et Ministère en charge de l'Enseignement obligatoire

1. Services administratifs et inspection :

Mme Anne HELLEMANS, Directrice générale a.i. de la Direction Générale de l'enseignement obligatoire

Ministère de la Communauté Française/FWB - DGEO - 3e étage - bureau 3F 301

Rue Adolphe Lavallée, 1

1080 Bruxelles – 02/690.83.00 – secretariat.dgeo@cfwb.be

M. William FUCHS, Directeur de la direction des Affaires générales et de l'enseignement spécialisé

Ministère de la Communauté Française/FWB - DGEO - 2e étage - bureau 2F255

Rue Adolphe Lavallée, 1

1080 – Bruxelles - 02/690.83.94 - william.fuchs@cfwb.be

Mme Véronique ROMBAUT, Directrice adjointe du service de l'enseignement spécialisé

Ministère de la Communauté Française/FWB - DGEO - 2e étage - bureau 2F251
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 – Bruxelles - 02/690.83.99 – veronique.rombaut@cfwb.be

M. Eric DEGALLAIX, Inspecteur coordonnateur de l'enseignement spécialisé

Ministère de la Communauté Française/FWB - DGEO - 1er étage –
Avenue du Port, 16
1080 Bruxelles - 02/690.80.80 – eric.degallaix@cfwb.be

2. <u>Ministère en charge de l'enseignement obligatoire</u> :

Mme Valérie GLATIGNY
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour Adultes
Place Surlet de Chokier, 15-17
1000 Bruxelles

Mme Sibylle PAUL
C/° cabinet de la Ministre Valérie GLATIGNY
Conseillère pour l'enseignement spécialisé
Place Surlet de Chokier, 15-17 à 1000 Bruxelles - sibylle.paul@gov.cfwb.be

7. Quelques références « légales »

- **Décret** du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/imports/21557_010.pdf

- **Décret** du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé (et ses mises à jour successives) https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/textes-normatifs/2026-04/28737_0075.pdf
  ⇨ Dispositions relatives à l'enseignement à domicile : décret du 03/03/2004 ; chapitre IX article. 125 – 2° et chapitre XI art. 159 à 163)

- **Code** de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire du 3 mai 2019 https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/textes-normatifs/2026-05/49466_0055.pdf

- **Circulaire** 9441 du 19/02/2025 communiquant les dispositions relatives à l'octroi du certificat d'études de base (CEB) à l'issue de l'épreuve externe commune pour l'année scolaire 2024-2025
  https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/circulaires/2025-04/52341_0001.pdf

  ⇨ Pour les élèves en intégration ou scolarisés dans l'enseignement spécialisé de type 5 (école à l'hôpital), la demande d'adaptation est introduite par la direction de l'école au sein de laquelle l'élève présente l'épreuve.

- **Circulaires** relative à l'organisation des écoles d'enseignement fondamental et secondaire spécialisé (mise à jour annuellement – publication à venir)

- **Circulaire** 9614 du 3 novembre 2025 « Soins et traitements médicaux à l'école : que faire, comment agir ? »
  https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/circulaires/2025-11/53114_0000.pdf

- **Avis** du Conseil Supérieur de l'Enseignement aux élèves à besoins spécifiques : A propos de l'enseignement à domicile : c/f avis 121 du 9/06/2001du Conseil Supérieur p. 25 §5 recommandation - recommandations en termes d'organisation et rapport du groupe de travail « DOMI » du 9/06/2001

- A propos de la prise en charge des ados dans les petits services de pédiatrie : c/f avis 121 du Conseil Supérieur p. 25 §5 recommandation - recommandations en termes d'organisation (+ annexe 1 p. 53 : prise en compte du lieu réel des besoins – Equipe minimale de base)
- A propos du « Contrat pour l'école » : avis 125 du 10/05/2006 - Avis du Conseil Supérieur N° 148 relatif à l'enseignement de type 5 du 12.02.2014

➢ **Pacte pour un Enseignement d'excellence** et en particulier dans l'axe stratégique, les initiatives
- OS[3]4.2.a (*plan de lutte contre le décrochage)*,
- OS4.3.a (*Répondre aux besoins spécifiques des élèves dans l'enseignement ordinaire)*,
- OS4.4.e (*Décloisonner et recentrer l'enseignement spécialisé)*

8. Charte européenne pour le droit à l'enseignement des enfants et adolescents à l'hôpital et à domicile *

1) Tout enfant ** malade a droit à une prise en charge scolaire à l'hôpital ou au domicile.
2) L'objectif de l'enseignement aux enfants malades est d'assurer la continuité de leur scolarité afin de redonner à chacun son statut d'élève.
3) L'école dans l'hôpital structure la communauté d'enfants et normalise la vie quotidienne. Les activités scolaires sont organisées en classe soit en groupe soit individuellement ou au chevet.
4) L'enseignement à l'hôpital ou au domicile doit répondre aux besoins et capacités de l'enfant en coopération avec l'école d'origine pour préparer son retour.
5) Le lieu d'enseignement, l'environnement et le matériel scolaire doivent être adaptés aux besoins des enfants et adolescents malades. Les nouvelles technologies (les techniques de communication) doivent aussi être utilisées pour éviter l'isolement de l'enfant.
6) L'enseignement dépasse le strict programme officiel et inclut des sujets relatifs aux besoins spécifiques de l'enfant malade. Les méthodes de travail doivent être diversifiées
7) Les enseignants travaillant à l'hôpital ou au domicile doivent être qualifiés et bénéficier d'une formation permanente.
8) Les enseignants hospitaliers sont membres à part entière de l'équipe pluridisciplinaire et sont reconnus comme référents scolaires. Ils sont aussi le lien entre le monde hospitalier de l'enfant et son école d'origine.
9) Les parents sont informés du droit à la scolarité de leur enfant malade, de la conduite du programme éducatif et sont considérés comme des partenaires responsables.
10) L'élève est considéré comme une personne à part entière ce qui implique le secret professionnel et le respect de ses croyances.

** Charte approuvée lors de l'A.G. de l'association européenne des pédagogues hospitaliers – H.O.P.E. - Barcelone le 19/5/2000*

*** tout au long de la charte, le terme "enfant" doit être compris au sens "enfant et adolescent" – le terme "élève" au sens "élève - collégien et lycéen"*

[3] OS : objectif stratégique

9. Suggestions bibliographiques

1. A.P.A.C.H.E., Un livre … pour le dire, Février 1994 - BP 162 - 92 185 Anthony Cedex
2. A.P.H.C.F.B., "Elève mais malade ou Malade mais élève ?», Mars 1994 (3e Ed.)
3. C.E.D.E.E.S, L'enseignement de type 5 ou l'école à l'hôpital, actes du colloque (22- 23/10/97)
4. BOIMARE S., L'enfant et la peur d'apprendre, Dunod - Paris 1999
5. PEYRARD J.P., L'enseignement en milieu hospitalier. La leucémie ou le complément d'objet direct, L'Harmattan, Paris 1999
6. LAROUSSINIE F., Tête en l'air- du soleil pour les enfants malades, Ramsay, Paris 2000 7. DELORME O., Etre malade et apprendre, Chronique sociale – comprendre les personnes, Lyon 2000
7. READAPTATION (les cahiers de l'intégration) Hors série Mai 2000 - Paris (*/33/1/43.21.46.05)
8. DOMMERGUES JP, LEVERGER G, RAPPOPORT D., Droit de savoir, savoir dire – L'enfant malade – Ed Belin 2003
9. ROBAEY Y., Enseigner à des jeunes malades accidentés, hospitalisés ou convalescents, Ed. Erasme, Namur 2004
10. Ligue des Droits de l'Enfant, LIVRE BLANC : accueil de l'enfant malade chronique ou handicapé à l'école …, Ed Rencontres asbl Jivé, 2004 – **nouvelle édition « enrichie »** en septembre 2010 : Ed resp. : Jean Pierre Coenen, Ligue des Droits de l'Enfant, 705, Hunderenveld à 1082 Bruxelles - www.liguedesdroitsdelenfant.be
11. COURTECUISSE V., L'adolescent malade, ce qu'il faut savoir – Ed Armand Colin – Paris 2006
12. MEDECIN SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE, La souffrance psychique de l'enfant et de l'adolescent (actes de la journée du 20/01/2006) – Ed AFPSSU –Paris 2006
13. BOURDON P., ROY J., Enfants malades ou accidentés, quand l'école va au domicile – Ed Delagrave – Paris 2006
14. AGERS, Le secret professionnel et les enseignants, pistes de gestion, Ed. Resp. : JP HUBIN, Administrateur général, Bld. du Jardin Botanique, 20-22, 1000 Bruxelles
15. HANSE L-A, L'Enseignement spécialisé en Fédération Wallonie-Bruxelles (24p) – Ed resp : Frédéric Delcor - 44, Bd Léopold II – 1080 Bruxelles - 2012
16. DONNART J-N, OGER A., SEGALEN M-C, Adolescents, sujets de désordre, Ed Michèle Paris – 2016

10. Quelques sites utiles

Outre les sites des associations partenaires reprises ci-dessus, nous vous suggérons la visite des sites suivants (liste non exhaustive) :

1. www.hospichild.be : a pour ambition d'aider celles et ceux qui sont amené(e)s à un moment de leur vie à côtoyer un enfant malade et hospitalisé ou à l'accompagner avant, pendant et après son séjour à l'hôpital. Vous ne trouverez sur ce site aucune information médicale, mais bien tout ce qui concerne les aspects administratifs, économiques, scolaires ou professionnels de l'hospitalisation d'un enfant.
2. https://ofthebox.be **Out of the box** est une initiative privée qui réunit depuis l'automne 2015 des jeunes pour lesquels le système scolaire officiel pose problème, issus de différents milieux sociaux et culturels, encadrés par une équipe de qualité.
   Le programme repose sur une méthode originale dont les objectifs prioritaires sont le

développement d'une meilleure confiance en soi, d'un bien-être permettant de reconnaitre les plaisirs de l'apprentissage à travers des activités pédagogiques spécifiques.

3. www.hospitalteachers.eu **H.O.P.E. ou « Hospital Organisation of Pedagogues in Europe »** est une association internationale à buts scientifique et pédagogique réunissant des membres de plus d'une vingtaine de pays, pour la plupart européens, H.O.P.E. est une A.S.B.L. regroupant des pédagogues hospitaliers.
   H.O.P.E. veille à favoriser des rapprochements avec tous ceux qui sont intéressés par le fonctionnement de ce secteur particulier de l'éducation ou qui, étant donné la nature de leurs activités professionnelles ou de leurs recherches, sont susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'enseignement organisé à l'hôpital ou au domicile des élèves. Deux congrès de pédagogues hospitaliers sont à l'origine de la création de H.O.P.E. (Ljubljana en 1988, Vienne en 1992).
4. www.cancer.be soutien aux ados souffrant d'un cancer (et à leur école).
5. http://www.bednet.be un projet pour la Communauté néerlandophone qui a pour objectif de permettre à chaque enfant soumis à une hospitalisation de longue durée de pouvoir participer via Internet aux cours donnés dans sa propre classe. Le site crée un environnement d'enseignement interactif et un espace de jeux.
6. http://www.japprendsalhopital.be le rôle de cette A.S.B.L. consiste à recueillir de l'argent afin d'aider des écoles de T5 de mener à bien leurs projets.
7. http://www.educationdupatient.be ses activités diversifiées touchent à divers domaines liés au développement et à la promotion de la santé. Le Centre dispose d'une bibliothèque spécialisée et participe à des recherches et campagnes éducatives.
8. https://www.liguedroitsenfant.be/ **La Ligue des Droits de l'Enfant** a pour but de combattre l'injustice et toute atteinte arbitraire aux droits de l'enfant ainsi que de veiller au respect des droits des enfants tels que décrits, entre autres, dans la Convention relative aux droits de l'enfant et les textes internationaux relatifs aux droits de l'Homme. La Ligue tente de faire évoluer ces textes afin de toujours améliorer les droits des enfants.
9. http://www.associationhu.org association belge pour l'humanisation des hôpitaux, représentant national auprès de l'association internationale EACH.
10. http://www.integrascol.fr/ **Intégrascol** est un site destiné aux enseignants et aux professionnels de l'éducation amenés à accueillir des enfants malades et/ou handicapés.
11. **Réseaux de santé mentale :**
    - www.archipelbw.be (Brabant Wallon)
    - www.rheseau.be (Hainaut)
    - www.reseau-sante-kirikou.be (Namur)
    - www.realism0-18.be (Liège)
    - www.matilda-lux.be (Luxembourg)
    - www.bru-stars.be (Bruxelles).